



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : Mme Patricia Escario

**DEL2020\_070      Vente parcelles communales lieu-dit « Camartin » à M. et Mme Ferrier**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que M. et Mme Ferrier ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles communales situées dans le domaine privé de la commune au hameau de Sinsans pour une surface totale de 7610m<sup>2</sup> (annexe n°12).

- A555 d'une superficie de 1230m<sup>2</sup>,
- A566 d'une superficie de 3 010m<sup>2</sup>,
- A570 d'une superficie de 3 370m<sup>2</sup>.

M. et Mme Ferrier qui habitent à côté des dites parcelles souhaiteraient acquérir ces terres en vue de faire paître leurs moutons.

Ces parcelles ne sont pas utilisées par la commune, aussi monsieur le maire propose de répondre favorablement à leur demande.

Vu l'avis des domaines en date du 7 avril dernier (annexe n°13),

Monsieur le maire propose de céder les parcelles A555, A566 et A570 au prix fixé par les domaines, à savoir 6600 € l'ensemble des terres.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De céder les parcelles A555, A566 et A570 d'une superficie totale de 7610 m<sup>2</sup> au prix de 6600 € l'ensemble,
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	27
Procurations	00
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

